

RISQUE GRÊLE PRÉVENIR POUR NE PAS SUBIR

INTRODUCTION

2022 a battu des records en matière de catastrophes climatiques avec des chutes de grêle d'une très forte intensité (estimées à 4,8 Mds€ tous secteurs d'activité confondus).

Dans ce contexte, les assureurs s'interrogent sur l'assurabilité de ce type de dommage et des pertes consécutives.

Certains d'entre eux ont même clairement affiché leur volonté de diminuer drastiquement leurs engagements en imposant à leurs assurés une forte baisse des plafonds de garantie et un rehaussement des franchises. Cette réalité peut engendrer un risque financier de plusieurs milliers d'euros.

En effet, on constate un accroissement des expositions notamment pour les groupes de distribution :

- élargissement géographique de leurs implantations,
- déplacement des zones de grêle,
- augmentation de l'intensité des sinistres.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'engager une réflexion de fond sur la prévention des risques et sur les montages financiers alternatifs.



Notre constat

Sur la base de notre étude des 20 dernières années, 2022 confirme la non corrélation entre la réalité géographique du coût des sinistres (intensité) et la fréquence des zones habituellement impactées par la grêle.

Il est donc très difficile, voire impossible, d'établir une cartographie fiable (fréquence/intensité).

La grêle impacte aussi bien les bâtiments d'exploitation que les parcs de véhicules. Concernant les toitures des bâtiments, le distributeur est confronté principalement à des enjeux de vétusté, de remise aux normes et de perte d'exploitation durant la période de travaux. Pour ses parcs de véhicules, il fait également face à la variation du nombre de véhicules sur parc par rapport au niveau des capitaux assurés. Dans les deux cas, il doit être vigilant sur le niveau des garanties et des capitaux souscrits.

Les expositions sont spécifiques à chaque distributeur ou groupe de distribution.

Cela nécessite de construire votre stratégie pour le transfert de vos risques en étudiant les différents leviers possibles :

- Le niveau d'auto-assurance le mieux adapté,
- Les différentes solutions de protection de vos parcs,
- Challenger les assureurs sur le niveau de leur garantie grêle proposée,
- Étudier le coût d'achat d'une assurance complémentaire (seconde ligne par rapport au programme existant et/ou solution paramétrique).

INTENSITÉ

Coût moyen des sinistres grêle chez nos concessionnaires, période 2003/2020

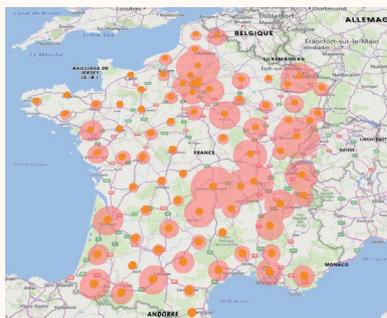
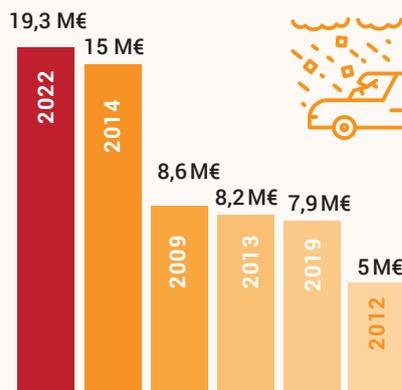


Coût moyen annuel sinistres grêle sur parc

Top 10 des départements (en coût)

| | |
|------------------------|--|
| Puy de Dôme Dép. 63 |  4,325 M€ |
| Seine-et-Marne (77) | 4 M€ |
| Rhône (69) | 3,995 M€ |
| Loire (42) | 3,892 M€ |
| Haute-Garonne (31) | 2,672 M€ |
| Somme (60) | 2,445 M€ |
| Haute-Savoie (74) | 2,436 M€ |
| Vendée (85) | 2,241 M€ |
| Yvelines (78) | 2,201 M€ |
| Allier (03) | 2 M€ |

Pics annuels (en coût)



FRÉQUENCE

Nombre moyen des sinistres grêle chez nos concessionnaires, période 2003/2020

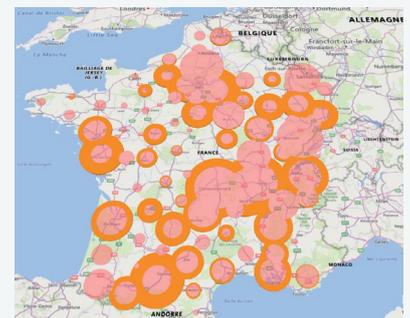
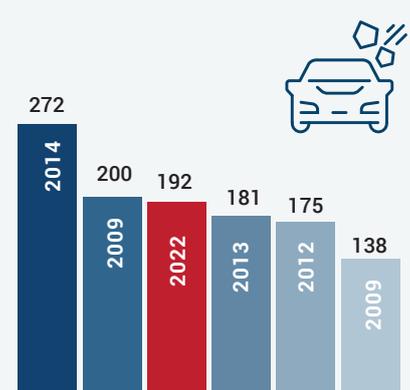


Nombre moyen sinistres grêle sur parc

Top 10 des départements (en nbre)

| | |
|---------------------|---|
| Ain Dép. 01 |  175 |
| Somme (60) | 110 |
| Doubs (25) | 101 |
| Puy de Dôme (42) | 88 |
| Rhône (69) | 72 |
| Moselle (57) | 71 |
| Loire (42) | 58 |
| Saône et Loire (71) | 54 |
| Yonne (89) | 51 |
| Seine-et-Marne (77) | 47 |

Pics annuels (en nbre)



Comment calculer ses expositions ?

Estimations de vos expositions financières par site

Mode de calcul = Nombre de véhicules x Coût moyen (faible = 500 € / Moyen 1 200 € / fort 3 000 € et +)

- Soit pour un parc de 200 véhicules estimation d'une amplitude sinistre de 100 000 € à 600 000 € et +
- Soit pour un site de 500 véhicules estimation d'une amplitude sinistre de 250 000 € à 1 500 000 € et +



La protection des parcs de véhicules

Il existe de nombreuses solutions dont les filets, les structures fixes ou amovibles, les ombrières (avec ou sans photovoltaïque).

Chacune a des avantages et des inconvénients. Il faut dans tous les cas bien étudier le contexte juridique (propriétaire ou locataire) et donc étudier les baux de chaque site.

Les ombrières photovoltaïques sont de plus en plus prisées en raison de l'électrification des véhicules mais aussi depuis l'adoption d'un projet de loi visant à imposer la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les parkings extérieurs de plus de 1 500m²; cette mise en place étant assortie de sanctions financières en cas de non-réalisation dans les délais impartis.

Notre équipe d'ingénieurs préventionnistes est à votre disposition pour vous aider à bâtir la meilleure stratégie.

LES SOLUTIONS FINANCIÈRES DÉVELOPPÉES PAR BESSÉ

Notre équipe a mis en place des montages financiers complémentaires au travers de solutions d'assurances innovantes telles que des secondes lignes de garantie ou des placements paramétriques.

— Acheter un complément de garantie (en plus de votre contrat multirisque)

LE PRINCIPE

Souscription d'une deuxième ligne de capitaux en excédent du seuil de garantie du contrat du concessionnaire

Exemple : contrat de base 400 000 €/sinistre + deuxième ligne de X €.

Si le sinistre excède 400 000 € d'indemnité alors la seconde ligne se déclenche.

LA GARANTIE

- Uniquement pour la grêle sur parc VN et VO (à l'exclusion de tout autre risque)
- Déclaration contractuelle des parcs assurés (adresses précises)
- Fixation d'un montant assuré par parc (possibilité de varier selon les besoins)

LE PRINCIPE INDEMNITAIRE

Selon les compagnies, il existe plusieurs formules indemnitaires (limite globale / limite par véhicule / avec ou sans franchise, etc.).

Les assurances paramétriques

PRINCIPE ET AVANTAGES

- **DE NOUVELLES CAPACITÉS**
Une alternative à l'assurance indemnitaire dans un contexte de marché tendu.
- **UNE OPTIMISATION TARIFAIRE**
La tarification se base exclusivement sur les données de l'indice. Il n'y a pas de frais d'expertise.
- **UNE GESTION SIMPLIFIÉE**
Seul l'indice est constaté ; le paiement est forfaitaire pour un fonctionnement transparent et simplifié.
- **UNE TRÈS GRANDE RÉACTIVITÉ**
Un paiement en quelques jours / semaines.

Principe Indemnitaire

1

FIXER UN SEUIL DE DÉCLENCHEMENT

Exemple : taille du grêlon de + 3 centimètres

2

FIXER UN CAPITAL ASSURÉ PAR VÉHICULE

Exemple : 1 000 € par voiture

3

METTRE EN PLACE UN MOYEN DE CONTRÔLE

Exemple : capteur d'impact

Taille de grêlon / taille de l'impact

≈ 25 mm
soit un calot



négligeable

≈ 30 mm
soit une prune



= pièce de 2 centimes

≈ 38 mm
soit une balle de ping-pong



= pièce de 10 centimes

≈ 44 mm
soit une balle de golf



= pièce de 50 centimes

≈ 50 mm
soit un œuf de poule



= pièce de 2 euros

Un grêlon de la taille d'un petit pois touchera le sol à une vitesse de 35 km/h, contre 131 pour un « obus » de la taille d'une boule de pétanque.

« L'œuf de pigeon », lui, chute à 78 km/h. Assez pour faire d'importants dégâts.

Les strasbourgeois se souviennent d'un grêlon de 972 grammes, tombé en août 1958 (≈ 20 cm de diamètre).

Besse a développé tout un ensemble d'outils pour mettre en place une stratégie de transfert du risque grêle selon chaque cas.

Nous vous conseillons de bien contrôler si votre contrat actuel répond à vos expositions en matière de grêle sur parc.

L'anticipation face à l'aggravation des risques climatiques est indispensable pour éviter toute déconvenue au jour du sinistre.

CONTACT

Grégoire Delobelle

Directeur de la relation clients
Besse Motors
gregoire.delobelle@besse.fr
06 22 44 47 96

